



## **Hausse des tarifs des complémentaires santé**

Question n° 14411 adressée à Mme la ministre des solidarités et de la santé

*Mme Laurence Cohen interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la hausse des tarifs des complémentaires santé. En effet, l'association de consommateurs UFC Que choisir a publié une étude, portant sur 498 contrats issus de 86 organismes différents, qui montre une hausse médiane d'environ 5 % des tarifs, soit 80 euros par an pour les assurés. Pour 10 % des assurés cette augmentation s'élève même à 12 % voire 15 %.*

*Les sénateurs du groupe communiste, républicain, citoyen et écologiste (CRCE) avaient alerté lors de la mise en place du « 100 % santé » sur ce risque de flambée des prix même si le Gouvernement s'était engagé à ce que celle-ci soit maîtrisée et modérée.*

*Un an plus tard, cette inflation confirme leurs craintes.*

*De même, ils avaient attiré l'attention sur la possibilité qui serait offerte aux assurés de résilier leurs contrats, sans frais, à tout moment. Cela risque d'accroître la concurrence dans une logique assurantielle, de mettre en place une sélection des assurés et donc au final d'accroître les inégalités d'accès aux soins.*

*Aussi, elle lui demande si le Gouvernement entend plutôt mettre en place un « 100 % sécu » seul à même de garantir un véritable zéro reste à charge.*

*Elle rappelle, en effet, que 4 millions de personnes n'ont pas de complémentaire de santé et sont donc exclues du dispositif, pourtant déjà très minimaliste dans le panier de soins proposé.*